

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 25 septembre 2019 à 18h30,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Dominique DORD
2	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
11	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
12	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
13	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
15	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
16	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
17	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
18	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
24	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
25	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
28	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
29	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
36	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
37	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
38	MOUXY	T	Nicolas MARC	
39	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
40	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
44	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
45	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	



23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
LE BOURGET-DU-LAC  
GRESY-SUR-AIX  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
VIONS

Dominique DORD  
Nicolas VAIRYO  
Nicole FALCETTA  
Philippe LANÇON  
Elisabeth ASSIER  
Denise de MARCH  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Rémi FOUSSADIER  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Véronique MERMOUD  
Christophe PIRAT  
Julie ECALARD  
Sophie CASSARO  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY THEVENON

Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur financier  
Directeur du pôle Eau  
Directrice du pôle Aménagement  
Directeur du pôle Service à la population  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable Tourisme  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 50 présents (49 titulaires et 1 suppléant), et 54 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2019

Exécutoire le : 04 OCT. 2019

Affichée le : 04 OCT. 2019

Visée le : 04 OCT. 2019

### ECONOMIE

#### Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) - Subvention 2019

---

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, soutient au titre du développement de l'entrepreneuriat sur notre territoire, dans le cadre du dispositif Citéslab, les structures intervenant dans ce domaine, tels que l'Association ADIE. Pour 2019, le budget consacré au soutien de ces structures est identique à celui de 2018 soit 14 500 €.

#### **Présentation de l'association Adie Savoie :**

Créée en 1989, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

Ce réseau, présent sur l'ensemble du territoire national, est composé de 120 antennes départementales. L'ADIE dispose donc d'un réseau local de proximité lui permettant d'aller à la rencontre de tous les micro-entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur activité professionnelle.

L'ADIE a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires des minima sociaux :

- par des financements limités à 10 K€ sous forme de microcrédit, de prêts sans intérêt et sans garantie (Jeunes, Séniors, Demandeurs d'emploi, RSA...), des subventions,
- 
- par un accompagnement des micro-entrepreneurs avant (montage financier), pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- 
- par des services complémentaires (micro-assurance, flocage véhicule, prêt de matériel...).

L'antenne savoyarde, située à Chambéry, a été créée en 2006 et couvre le département savoyard, avec le soutien du Conseil Général, du Conseil Régional. Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils de financement (Réseau Entreprendre Savoie, France Active Savoie Mont Blanc, Initiative Savoie), outils soutenus depuis 2018, par Chambéry Grand Lac Economie.

Le dispositif CitésLab porté par le service développement économique de Grand Lac depuis juillet 2011, a permis de renforcer les liens avec l'ADIE et de mettre en place des réunions de sensibilisation et d'information destinées aux porteurs de projets de notre territoire. L'objectif de ces réunions est de sécuriser et pérenniser les projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise.

Dans ce cadre, l'association ADIE a étudié 210 projets en 2018 (170 en 2017). Le montant des aides accordées aux TPE du territoire de Grand Lac représente une somme de 110 K€ (soit 23 projets financés en 2018, soit +30% par rapport à l'année 2017).

Par ailleurs, l'association ADIE a initié dans le cadre du dispositif Citéslab, la mise en place de 3 permanences de proximité sur notre territoire :

- Aix les Bains (2 permanences mensuelles au sein de l'espace de coworking aixois : le Check'in),
- Ruffieux (1 permanence mensuelle au sein du relais Grand Lac),
- Entrelacs-Albens (1 permanence mensuelle au sein du relais Grand Lac).

L'objectif de ces permanences est de conseiller les porteurs de projet implantés sur le territoire Grand Lac sur les outils de financement à l'entrepreneuriat, afin de sécuriser les créations d'entreprises/sociétés de notre territoire.

À noter que l'ADIE finançait en moyenne 1 seule TPE annuellement, sur le territoire de Grand Lac, avant 2012. Depuis 2012, la moyenne est de 18 TPE accompagnées et financées chaque année. Le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées et financées est de 68 % soit un chiffre supérieur à la moyenne nationale (environ 52%).

### **Soutien de GRAND LAC à l'ADIE :**

Au titre de l'année 2019 et des permanences de proximité mises en place par l'ADIE Savoie et leur soutien à l'entrepreneuriat local en progression, il est proposé au conseil communautaire de verser à l'ADIE **une subvention de 6 000 €**, qui lui permettra de développer leurs actions de conseils de proximité sur le territoire, en lien étroit avec le dispositif CitésLab porté par la collectivité depuis 2011 (le montant versé en 2018 a été de 4000 €).

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place les modalités techniques du partenariat entre Grand Lac et l'association par l'intermédiaire d'un projet de convention annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 26 juin 2019 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2019, seront imputés sur la section de fonctionnement 2927 du budget principal.



---

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement d'une subvention de 6 000 € à l'ADIE Savoie, au titre de l'année 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 25 septembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD



- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 70</li><li>- Présents : 50</li><li>- Votants : 54</li><li>- Pour : 54</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstention(s) : 0</li><li>- Blanc(s) : 0</li></ul> |
|--|

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre :

#### **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

139, Boulevard Sébastopol

75002 PARIS

dont l'antenne Savoyarde est située : 18, Square Jacques Lapeyre 73000 CHAMBERY

Représentée par Monsieur Etienne TAPONNIER, Directeur Régional

**Ci-après désigné "ADIE"**

### Et d'autre part :

#### **GRAND LAC,**

#### **Communauté d'Agglomération**

1500 Boulevard Lepic

73100 AIX LES BAINS

Représentée par Monsieur Dominique DORD, Président

**Ci-après désigné "GRAND LAC"**

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de GRAND LAC du 25 septembre 2019,

**Vu** le budget 2019 de GRAND LAC,

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- 1) Créée en 1989, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

Ce réseau, présent sur l'ensemble du territoire national, est composé de 120 antennes départementales. L'Adie dispose donc d'un réseau local de proximité lui permettant d'aller à la rencontre de tous les micro-entrepreneurs souhaitant créer ou développer leur activité professionnelle.

L'association Adie a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires des minima sociaux :

- par des financements limités à 10 K€ sous forme de microcrédit, de prêts sans intérêt et sans garantie (Jeunes, Séniors, RSA...), des subventions,
- par un accompagner les micro-entrepreneurs avant (montage financier), pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- par des services complémentaires (micro-assurance, flocage véhicule, prêt de matériel...).

- 2) Grand Lac, dans le cadre de sa politique de développement économique, désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois ainsi qu'à leur maintien, souhaite contribuer au soutien de cette initiative.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence développement économique les structures et associations intervenant dans les domaines de l'économie.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre Grand Lac et l'association Adie Savoie en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de l'association Adie Savoie.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année 2019.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES DU PARTENARIAT**

GRAND LAC et ADIE Savoie s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences.

- l'Association ADIE Savoie s'engage à :

- accueillir et conseiller les chefs d'entreprises présents sur le territoire de Grand Lac,
- associer Grand Lac aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association,
- informer et orienter vers Grand Lac, dans le cadre du dispositif CitésLab, les porteurs d'idée et/ou de projet, soit en phase d'amorçage, soit à la recherche d'informations économiques territoriales ou de conseils,
- citer Grand Lac parmi les partenaires financiers dans les manifestations et documents de communication,
- organiser ou participer à des manifestations organisées sur son territoire, telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, sur le thème du financement et de l'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
- communiquer à Grand Lac les dates prévues des événements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association,
- inviter Grand Lac à l'assemblée générale de l'association.

- Grand Lac s'engage à :

- désigner un correspondant pour l'association ADIE Savoie en charge d'animer le partenariat,
- informer et orienter vers l'association ADIE Savoie, les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, en recherche d'accompagnement et de financement.

#### **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT**

Par délibération du 25 septembre 2019, le conseil communautaire de Grand Lac a fixé le montant de la subvention attribuée à l'association ADIE Savoie à **6 000 euros** pour l'année 2019.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La subvention de fonctionnement de Grand Lac devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté. Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à Grand Lac dès leur validation par l'assemblée générale de l'association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la subvention à Grand Lac de sa propre initiative. Dans tous les cas, Grand Lac se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés.

Grand Lac pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.

En cas de refus de l'association ADIE Savoie de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative de l'action de l'association), Grand Lac pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association ADIE Savoie s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise

#### **ARTICLE 5 : PROCEDURE BUDGETAIRE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR GRAND LAC**

Pour toute nouvelle demande de subvention, l'association ADIE Savoie s'engage à présenter à Grand Lac son bilan annuel d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard **le 31 décembre** de l'année en cours pour l'année suivante.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION**

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, Grand Lac sera fondée à résilier la présente convention.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la subvention sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par Grand Lac si besoin.

La résiliation par Grand Lac n'entraînera, au profit de l'association ADIE Savoie aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

## **ARTICLE 7 : CADUCITE DE LA CONVENTION**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.  
Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à Grand Lac les subventions de fonctionnement non utilisées.

## **ARTICLE 8 : LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait en 3 exemplaires originaux,

Aix-les-Bains, le

2019

**L'association ADIE**

**GRAND LAC,  
Communauté d'Agglomération,**

**Etienne TAPONNIER**  
Directeur Régional

**Dominique DORD**  
Président



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Economie - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE Savoie) - Subvention 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/10/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/10/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2986 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190925-d2986-DE

---

**Date de décision :** 25/09/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations